



## La Corse naturalisée. Une représentation archaïque du territoire et de sa culture

**Kévin Petroni**

Doctorant, Université de Corse, France  
kevinyoanpetroni@gmail.com

<https://orcid.org/0000-0003-4809-0183>

Reçu le 25-06-2022 / Évalué le 30-07-2022 / Accepté le 28-11-2022

### Résumé

À travers le discours naturaliste porté sur la Corse, il s'agira de montrer comment la transformation de l'espace de l'île en Éden a permis l'élaboration d'un discours moral et juridique sur la Corse particulièrement rétrograde. Ce discours avait pour but de marginaliser l'île, ou d'en faire le lieu d'instrumentalisation de toutes les idéologies européennes sur la notion de nature. Ce discours, loin d'être mis de côté, est encore présent dans le débat public et politique contemporain.

**Mots-clés :** Corse, exotisme, représentation, antimodernité, nature

### Córsega naturalizada.

#### Uma representação arcaica do território e da sua cultura

### Resumo

Através do discurso naturalista sobre a Córsega, o objectivo é mostrar como a transformação do espaço da ilha num Éden permitiu a elaboração de um discurso moral e jurídico particularmente retrógrado sobre a Córsega. Este discurso visava marginalizar a ilha, ou torná-la o lugar onde todas as ideologias europeias sobre a noção de natureza foram instrumentalizadas. Este discurso, longe de ser posto de lado, ainda está presente no debate público e político contemporâneo.

**Palavras-chave:** Córsega, exotismo, representação, anti-modernidade, natureza

### Naturalized Corsica.

#### An archaic representation of the territory and its culture

### Abstract

Through the naturalist discourse on Corsica, the aim is to show how the transformation of the island's space into an Eden has allowed the elaboration of a particularly retrograde moral and legal discourse on Corsica. This discourse aimed to

marginalise the island, or to make it the place where all European ideologies on the notion of nature were instrumentalised. This discourse, far from being put aside, is still present in contemporary public and political debate.

**Keywords:** Corsica, exoticism, representation, anti-modernity, nature

## Introduction

Dans *Face à Gaïa*, Bruno Latour évoque cette « religion naturelle » (Latour, 2015 : 10) qui, face au *Nouveau Régime Climatique*, « fait entrer en politique tout ce qui appartenait naguère à la nature », et qui entraîne « une profonde mutation de notre rapport au monde » (Latour, 2015 : 16) : contrairement à la tradition rationaliste, l'homme ne doit pas s'élever au-dessus de la nature pour devenir autre chose qu'un animal ; il doit penser l'espace matériel dans lequel il vit comme « un monde », un « sujet », qui exige de lui une attention particulière, une relation accrue. L'action des hommes ne doit plus être celle d'une domination de l'esprit sur la matière, mais d'une limitation de son pouvoir afin de permettre un meilleur « partage de la puissance d'agir » (Latour, 2015 : 84), le « partage avec les autres organismes de la capacité d'assurer l'*homeostasie-la régulation* de l'environnement physico-chimique à l'intérieur des *limites* favorables à la vie » (Latour, 2015 : 122). Bruno Latour détermine particulièrement l'approche moderne d'une écologie globale dont la seule transcendance consiste à la préservation du milieu, réfractaire à la rationalité chrétienne assurant à l'homme un rôle central dans l'organisation et la répartition du vivant. Dans toute la littérature sur la Corse, apparaît la mise en œuvre d'une conception chrétienne et paternaliste de l'organisation du monde que nous pourrions qualifier d'antimoderne, tant elle repose sur une conception déterministe. Dans la conception du monde des anciens, la nature désigne *ce qui est là, sans plus* (Latour, 2015 : 33) ; il s'agit de cet espace matériel « considéré comme indépendant de la vie des hommes<sup>1</sup> ». La littérature use souvent du concept de nature afin de naturaliser l'espace de l'île, soit de faire de celle-ci *una terra incognita*, un espace livré aux hommes par Dieu pour leur révéler une vérité métaphysique sur eux-mêmes. Cette naturalisation cherche précisément à établir un droit naturel, un droit fondé sur ce qui est. Ce droit établit un état de fait dans lequel parler de la nature revient à parler d'une culture immémoriale. Dans toute la littérature romantique française, la nature préserve le cadre familial, fondé sur le rôle du père. Le fait de le placer dans une nature aride revient à couper celle-ci de la civilisation, en lui donnant les attributs de la sauvagerie. Cette configuration de la terre repose donc sur une configuration du récit, élaborant une conception de l'espace naturel, puis une morale et enfin un droit, que nous nous proposons d'étudier dans cet article.

Nous nous demanderons comment le récit d'une Corse naturalisée est à l'origine, dans la littérature romantique française sur l'île, d'une vision morale et juridique antimodernes.

Dans un premier temps, il conviendra de montrer comment la Corse est naturalisée afin d'analyser ensuite les conséquences morales et juridiques de cette même naturalisation.

## 1. La constitution d'un Eden : une naturalisation de l'espace

La constitution d'un Eden corse correspond parfaitement à l'idée que Bruno Latour se fait de la pensée de la nature occidentale, à savoir le fruit « des amateurs de paysages peints » à partir desquels « Descartes imagine le monde comme projeté sur la toile d'une nature morte dont Dieu serait l'agenceur » (Latour, 2015 : 29). La nature résulterait de la façon dont Dieu a élaboré et constitué le monde pour que celui-ci soit pris en charge par les hommes (Genèse, 2 :15). D'un côté, il y aurait la nature, ce qui est là, sans raison ; de l'autre, les hommes, ce qui donne sens à ce qui est. D'un côté, la nature ; de l'autre, la culture.

Dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, il est clairement établi que les hommes sont en présence d'une beauté naturelle que Dieu leur aurait confiée. Dans *Dominique et Séraphine*, premier roman français sur la Corse, rédigé à la suite de la guerre d'indépendance qui oppose les troupes insulaires aux troupes françaises, le personnage masculin, Dominique, artiste engagé dans la guerre, passe ses permissions dans le maquis d'Olmetto, à dessiner « la nature sauvage » (Anonyme, 1768 : 5) conçue comme l'œuvre « de son Créateur » :

*[...] il sentait ce doux ravissement, le plus pur de tous les plaisirs terrestres ; cette volupté qu'un cœur innocent goûte à l'aspect des beautés de la nature et des merveilles de son Créateur. Que la Providence est admirable ; disait-il ! Devais-je m'attendre que, du sein de ma famille, du milieu de la France, je serais transplanté dans ce climat éloigné ? Mais j'apprends que sous tous les climats présentent partout également des traits de la bonté et de la magnificence de l'Univers. (Anonyme, 1768 : 5).*

Les termes de *Créateur*, de *bonté* et de *Providence* affublent la nature d'une perspective chrétienne. L'homme se trouve au cœur d'une Création léguée par Dieu, et cette nature doit être croquée par le héros, double au sein de la diégèse de l'écrivain qui doit décrire au lecteur la beauté de cette nature qui lui est offerte. À l'image de Dieu, l'homme-créateur se présente sous un double rapport : d'abord, créateur de cette nature qu'il a sous les yeux et qu'il lui revient de représenter ;

ensuite, légataire de cette représentation au lecteur. Il convient de rapprocher cette perspective littéraire de la perspective rousseauiste de la nature. Pour le philosophe, revenir à la nature revient à renouer avec ses sens, et renouer avec ses sens à plonger au cœur de cette nature léguée par Dieu :

*J'aperçois Dieu partout dans ses œuvres ; je le sens en moi, je le vois tout autour de moi ; mais sitôt que je veux le contempler en lui-même, sitôt que je veux chercher où il est, ce qu'il est, quelle est sa substance, il m'échappe et mon esprit troublé n'aperçoit plus rien.* (Rousseau, 1995 : 993).

Si Dieu peut s'observer dans ses manifestations, il ne peut se percevoir en lui-même, en tant que sujet. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la perspective rousseauiste de la nature, que nous retrouvons dans ce premier roman de *Dominique et Séraphine*, érige l'île en miroir de la Création.

Ce spectacle figé repose également sur la structuration d'un rapport temporel et spatial initié par le récit de la Genèse : un temps immémorial, anhistorique, celui de l'Éden ; un temps « mémorial », celui de la mort et de la souffrance, en d'autres termes un temps historique, qui est celui des hommes. Dans la Genèse, ce rapport est avant tout temporel : le monde des hommes succède à la Faute ; dans le récit sur la Corse, il est avant tout spatial. Dans le premier, le temporel détermine le spatial ; dans le second, le spatial détermine le temporel. Pensons à *Mateo Falcone*. La nouvelle de Mérimée, détermine de façon magistrale la distinction entre les deux univers, celui de la France et celui de la Corse par la nomination d'un élément naturel, le maquis, véritable frontière entre les deux cultures : « Le maquis est la patrie des bergers corses et de quiconque s'est brouillé avec la justice ». La synecdoque autour du terme « maquis » permet de confondre maquis et corse montagnard, de telle sorte que le terme renvoie à la merveille. Dans le registre merveilleux, les hommes quittent un monde configuré par des règles et des normes jugées rationnelles pour entrer dans un autre monde qui déroge à la *normalité*. Le maquis marque une frontière entre le monde de la loi positive, celle qui s'exerce sur le littoral et la loi coutumière, celle qui se pratique à l'intérieur des terres. Le narrateur établit deux mondes n'obéissant pas aux mêmes règles et aux mêmes temporalités. À ce sujet, il est intéressant de noter que le narrateur ne donne pas d'année précise dans son histoire : « Mateo Falcone, quand j'étais en Corse en 18..., avait sa maison à une demi-lieue de ce maquis ». Entrer dans le monde corse semble affecter directement la temporalité, et indique au lecteur le fait que cette histoire pourrait très bien se passer à n'importe quel moment du XIX<sup>e</sup> siècle tant cet univers paraît suspendu, éternel. Toute la temporalité est placée sous l'ère de l'immobilisme et menace directement toute capacité à se repérer dans l'espace, puis dans le temps. On perd d'abord ses repères physiques dans le maquis, et de cette perte,

causée par un territoire réfractaire au temps, se prépare la perte de tout repère temporel sérieux. Dans son voyage en Corse, intitulé *Figures de Corse*, Maurras lui-même évoquait ce sentiment de dérangement et de dérégulation temporel qui conduit à faire de la Corse « un poème naturel », une œuvre de la nature qui la sépare à jamais de l'histoire. Bien sûr, il s'agit de la volonté de Maurras de faire de la Corse une terre vierge. Or l'ensemble des références historiques révèle une construction de cette image naturelle de la Corse.

*Les vastes arbres déterminent des abris à l'œil fatigué. Quelques troupeaux, semés de-ci de-là, confirment une molle impression de rusticité virgilienne. Ce pays sans histoire exhale ainsi tant de poésie naturelle que l'on voudrait nommer un pauvre ruisseau Sperchius, un obscur vallon le Tempé.* (Maurras, 1913 : 149).

La référence à Virgile explicite le qualificatif de *locus amoenus*, faisant de l'île un lieu à l'abri des souffrances et de la guerre, de l'histoire. Maurras recouvre le paysage corse de sa culture gréco-latine, et témoigne ainsi de cette capacité laissée à l'homme, et plus encore au poète, la possibilité de transformer le territoire insulaire en un ailleurs, en un autre chose, de bien différent de la Corse et des Corses. La Corse est un espace naturalisé, où il est possible de tout dire et de tout ménager, dans la mesure où faire de l'île un lieu naturalisé revient à formuler pour elle et ses habitants sa représentation.

Naturaliser la Corse revient à faire de son espace naturel le lieu propice à une vision atemporelle et anhistorique qui l'empêche de se penser, si ce n'est dans les mots et les représentations des auteurs et des récits qui l'expriment.

## **2. De la nature au droit naturel : former une morale depuis un territoire**

Si la Corse est naturalisée, il faut alors considérer que les Corses eux-mêmes établissent des mœurs en fonction de cette nature, et que cette même nature définit un cadre juridique particulier fondé sur la légitimité. Comme le souligne Bruno Latour, il faut comprendre que la notion de « nature » dans le cadre moral et juridique est une stratégie. Par un argument d'autorité, celui de l'essentialisation, elle consiste à favoriser une idéologie sur une autre, dans la mesure où elle établit ce qui relève de la nature humaine et ce qui n'en relève pas :

*Comme la morale, dans nos sociétés, fait depuis longtemps l'objet de disputes acharnées, tout effort pour stabiliser un jugement éthique par l'invocation de la nature apparaîtra comme le déguisement à peine voilé d'une idéologie.* (Latour, 2015 : 31).

S'il est vrai que le terme de « naturel » permet au XVIII<sup>e</sup> siècle d'établir l'universel, soit l'ensemble des droits et des principes moraux qui déterminent l'humanité, au-dessus de toutes les tutelles de l'Ancien Régime, il sera particulièrement utilisé au XIX<sup>e</sup> siècle pour déterminer ce qui s'oppose au cadre élémentaire de la civilité, au point que la nature sera souvent perçue comme un danger pour les hommes, voire comme le principe élémentaire de violence qui préfigure tout acte de cruauté. Au XX<sup>e</sup> siècle, la réhabilitation de la pensée de Rousseau, puis aussi la consultation des œuvres de Thoreau, réhabilitent la notion de nature contre une civilisation et un progrès technique perçus comme la cause des régimes autoritaires et coloniaux, ainsi que l'origine des menaces nucléaires, environnementales et climatiques pesant sur le monde. La Corse n'échappe pas à cette trajectoire.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, Rousseau ne cesse de louer dans son projet de constitution pour la Corse « l'heureux naturel » des Corses :

*Le peuple corse est dans l'heureux état qui rend une bonne institution possible, il peut partir du premier point et prendre des mesures pour ne pas dégénérer. Plein de vigueur et de santé il peut se donner un gouvernement qui le maintienne vigoureux et sain. Cependant cet établissement doit trouver déjà des obstacles. Les Corses n'ont pas pris encore les vices des autres nations mais ils ont déjà pris leurs préjugés ; ce sont ces préjugés qu'il faut combattre et détruire pour former un bon établissement.* (Rousseau, 1990 : 104).

C'est parce que les Corses sont pourvus d'un heureux naturel que Rousseau les incitera à ne compter que sur eux-mêmes, à rompre ainsi avec le principe des nations au profit de l'autarcie politique et agricole. Rousseau considère que la fermeture naturelle de l'île assure aux Corses une protection contre les vices des cours européennes ; il voit dans l'égalité de condition issue de la République paoliste une formidable différence avec l'Europe de l'arbitraire (Rousseau, 1990 : 106). L'agriculture favorise des hommes attachés à leur terre, à leurs semblables et à leur patrie (Rousseau, 1990 : 108). De la terre naissent des mœurs, pour Rousseau, et de ces mœurs naît une forme d'organisation spécifique de la société, de telle sorte que nous pouvons observer qu'une société et un gouvernement naissent avant tout de la terre, de ses usages et de sa répartition :

*[...] il y a pourtant dans la nature et le sol de chaque pays des qualités qui lui rendent un Gouvernement plus propre qu'un autre, et chaque forme de Gouvernement a une force particulière qui porte les peuples vers telle ou telle occupation.* (Rousseau, 1990 : 109).

C'est cette attention à la terre qui permet au peuple de déterminer son organisation. Cette organisation repose sur des usages et des pratiques de la terre.

Pour Rousseau, c'est le travail de la terre, plus précisément l'agriculture, qui forme moralement les hommes. De ce travail naît donc une morale, et de cette morale une organisation du territoire. La pensée de Rousseau semble directement inspirée de la pensée de Montesquieu sur la théorie des climats dans *L'Esprit des lois* (Montesquieu, 2001 : 95) selon laquelle la raison humaine, contenue en chacun du fait même de sa nature d'homme, prend une forme spécifique en fonction du lieu et du climat où les hommes vivent. Rousseau défend l'idée que les Corses, peuple formé de paysans et de montagnards, sont en capacité d'établir par leur nature des institutions égalitaires. Il témoigne du fait que la nature même de la Corse a forgé un heureux naturel chez les Corses, propice à l'égalité et à la liberté.

Pour autant, au XIX<sup>e</sup> siècle, « l'heureux naturel » des Corses ne sera plus considéré comme un gage de civilité ; mais bien plutôt comme le fruit de la barbarie et de la cruauté. Dès le rapport Feydel, sous le Directoire, il est fait mention de la nature scandaleuse des mœurs corses, façonnées par la *vendetta*, et qu'il convient de réformer :

*Là, chaque village, ou plutôt chaque peuplade, s'attribue de temps immémorial le droit de guerre et de paix à l'égard des autres peuplades ; et par conséquent chaque famille s'arroge le même droit à l'égard des autres familles. Tous les maux qui affligent la Corse découlent de ce mal invétéré, qui tient lui-même à l'ordre naturel des sociétés primitives, et qui fut toujours aggravé chez ces insulaires, par la crainte des invasions. (Feydel, 1802 : 9).*

Pour bien comprendre ce texte, il faut avoir à l'esprit les circonstances de rédaction de ce rapport. Au moment où Feydel est consulté sur l'île, la France cherche à remplacer l'ancien droit, celui de l'Ancien Régime, fondé sur la coutume et le droit canonique romain, par un droit rationalisé et des lois communes à tout le territoire. Dès lors, le rapport à la nature change : au sein des familles, il n'est plus naturel d'assurer au père le droit de vie et de mort sur les enfants ; il n'est plus naturel non plus de fonder le droit de chaque territoire sur leurs particularismes ou encore sur le privilège de quelques notables ; le droit est rationalisé, et il dépend exclusivement de la capacité législative transférée à l'État. Si la *vendetta* pouvait être considérée comme un droit légitime, relevant de la coutume et de la prédominance du père dans la vie familiale, elle ne l'est plus dans le cadre du droit légal où la violence est uniquement assurée par les représentants de la loi parlementaire. Le rapport Feydel atteste de cette dévaluation du naturel corse, considéré à présent comme un ensemble de règles archaïques, primitives, marginales. L'immémorialité de la *vendetta* s'oppose à la temporalité du régime légal, et fait de « l'ordre naturel » le régime des cultures non avancées. C'est de cette conception que Mérimée s'inspire pour fonder l'intrigue de *Mateo Falcone*.

Le père, ayant droit de vie et de mort sur ses enfants, décide de tuer son fils alors que celui-ci a livré un bandit réclamant l'hospitalité à la famille. La justice du père se présente comme une justice divine qui chasse de l'Éden le pécheur ; néanmoins, pour le lecteur parisien du texte, elle se présente comme une pratique cruelle et sanguinaire. Difficile de ne pas y voir, comme le souligne le Professeur Eugène Gherardi dans son ouvrage *Esprit corse et romantisme*, le maintien de la topique littéraire du Corse fainéant, sauvage et primitif, que la littérature de l'antiquité au XVIII<sup>e</sup> siècle avait forgée (Gherardi, 2004 : 260-261) et que le romantisme, trouvant dans cette vision archaïque une manière de s'opposer à la rationalité des néo-classiques, entretenait (Gherardi, 2004 : 250) Le primitivisme de la Corse s'explique en grande partie par l'idée d'un « manque », d'une privation de quelque chose, qui ne leur permettrait pas d'accéder pleinement à l'histoire (Clastres, 1974 : 131). Cela pourrait avoir à faire avec l'État (Clastres, 1974 : 131). La Corse ne possède pas d'État spécifique. Pour autant, elle fait partie d'un autre État ; mais d'un état dont elle n'a pas intégré, à la lumière des textes présentés, les règles.

Le XX<sup>e</sup> siècle tranchera la question en montrant que bien souvent, le barbare n'est pas celui que nous définissons de la sorte. Si l'État a souhaité éduquer les Corses selon ses règles et ses principes, il y est parvenu en établissant une rupture majeure : la Corse, terre italienne, a rompu avec la culture italique, et s'est trouvée, par l'école, la presse et le fonctionnariat public au sein des colonies pleinement assimilées à la République. Néanmoins, pour beaucoup, au lieu de les élever, cette assimilation forcée a transformé les Corses en bourreaux ; cela a attesté de la façon dont la politique coloniale de l'État a déraciné toute une société et l'a corrompue. C'est ce que défend la philosophe Simone Weil dans son ouvrage *L'Enracinement* :

*Paoli, le dernier héros corse, dépensa son héroïsme pour empêcher son pays de tomber aux mains de la France. Il y a un monument en son honneur dans une église de Florence ; en France on ne parle guère de lui. La Corse est un exemple du danger de contagion impliqué par le déracinement. Après avoir conquis, colonisé, corrompu et pourri les gens de cette île, nous les avons subis sous forme de préfets de police, policiers, adjudants, pions et autres fonctions de cette espèce, à la faveur desquelles ils traitaient à leur tour les Français comme une population plus ou moins conquise. Ils ont aussi contribué à donner à la France auprès de beaucoup d'indigènes des colonies, une réputation de brutalité et de cruauté. (Weil, 1999 : 1094).*

Déposséder les gens de leur culture pour les discipliner revenait à en faire des bourreaux. Simone Weil expose les dangers de la conquête militaire. Elle révèle selon elle les conséquences directes que la prise de la Corse a eues sur la population insulaire. La prise de l'île n'aurait conduit qu'à faire des Corses des bourreaux.

L'auteur évoque les conséquences du déracinement. La situation de la Corse présente un exemple de ce que la politique de conquête militaire génère : des êtres serviles, capables de basculer vers la cruauté.

À travers l'édification d'un territoire naturel de la Corse, une nature corse s'établit qui ne cessera tout au long de la modernité d'être remise en cause puisque la notion même de nature fera l'objet de controverses et de réhabilitations.

### 3. Quelles conséquences aujourd'hui ?

La représentation naturelle de la Corse continue d'affecter son rapport institutionnel avec la France.

Tout d'abord, la Corse est toujours perçue comme un espace naturalisé propice au tourisme. Dans le rapport de la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire, il est clairement fait référence à la beauté de la Corse comme atout et défaut majeurs : « Tous les participants furent sensibles à cette ambiguïté relative à l'atout majeur de la Corse - sa beauté naturelle - qui en même temps constitue son caractère le plus oppressif, en diminuant l'homme » (Datar, 1973 : 23). La littérature insulaire contemporaine de l'île s'est emparée de ce point, afin d'opposer à l'idéal d'une nature figée la représentation matérielle et économique d'une société en transition. Dans un article pour le quotidien *Libération*, « Sous les clichés, une île », l'écrivain Jérôme Ferrari s'évertue à vouloir montrer au lecteur du journal l'envers de « la beauté de la Corse » pour mieux décrire le « bronze cul » que serait devenue l'île. La Corse n'est pas une terre de romance, façonnée par le culte de l'honneur, la passion et la vengeance ; mais bien plutôt une société complètement bouleversée par le tourisme de masse et les conséquences importantes de celui-ci sur l'organisation de la vie :

*Le tourisme est l'alpha et l'oméga de la Corse et c'est bien dommage, car il a beau être une nécessité économique incontestable, le tourisme est une infamie. à cause de lui, il n'y a ni printemps ni automne, mais seulement l'été et l'hiver, un hiver de dix mois, pour reprendre une expression de Marco Biancarelli. À cause de lui, nous sortons brutalement d'un désert pour nous retrouver dans un cloaque frénétique de chaleur, de chairs et de bruits avant d'être renvoyés, du jour au lendemain, au fin fond du désert. à cause de lui, les relations humaines se réduisent à l'ignominie du commerce et le talent le plus pur ne vaut plus qu'en tant que souvenir de vacances. (Ferrari, 2 avril 2011).*

Le tourisme bouleverse l'ordre temporel des saisons, mais il crée également, ce qui n'est pas évoqué explicitement dans l'article cité, un bouleversement écologique

majeur : la chaleur, le désert, le commerce renvoient à une hyper-concentration de l'activité économique à une période spécifique de l'année, période qui épuise aussi bien l'ensemble des ressources vitales et naturelles de l'île. En bouleversant l'ordre des saisons, le tourisme bouleverse également la répartition idéale de la vie sur le territoire. Elle forme l'idée pleine de la consommation : venir sur un territoire pour le dépenser, l'excéder, l'épuiser. En ce sens, le cliché de la Corse naturalisée participe à sa vente et à son épuisement.

Ensuite, la Corse demeure une terre dont il faut se méfier des mœurs. L'idéal de violence prédomine et laisse parfois présager que le monde de *Colomba* et de *Mateo Falcone* continuent de hanter la conscience de certains acteurs de la vie intellectuelle française. C'est le cas de Christophe Barbier évoquant l'idée que « la violence est dans les gènes, [qu'] elle est culturelle »<sup>2</sup>, faisant ainsi référence à une phrase de l'ancien ministre de l'intérieur sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing, plus précisément des événements d'Aleria en 1975<sup>3</sup>, Michel Poniatowski lorsque ce dernier évoquait l'idée que les Corses possédaient « le chromosome du crime » (Poletti, 2013). Il est intéressant de noter combien tout ce qui rend impuissant l'État, que ce soit le banditisme ou dans un tout autre registre, la lutte politique, est naturalisé. Ces citations peuvent remémorer au lecteur les théories biologiques de la criminalité, et plus spécifiquement celle de l'atavisme criminel de Cesare Lombroso :

*La théorie de l'anthropologue italien fourmillait en fait de lieux communs partagés par de nombreux scientifiques de l'époque, qu'ils soient ou non anthropologues. Darwin (1809-1882) lui-même pensait, par exemple, qu'il y avait plus de distance entre l'homme civilisé et le sauvage qu'entre un animal domestique et un animal sauvage et Marcelin Berthelot (1827-1907) écrivait à l'aube de notre siècle que " l'étude des races demeurées sauvages a montré combien leur moralité spéciale était voisine de celle des espèces animales sociables, sinon inférieures pour quelques-unes". Il ne faisait aucun doute pour le célèbre chimiste que " les instincts sociaux, les sentiments et les devoirs qui en dérivent sont [ ... ] inhérents à la constitution cérébrale et physiologique de l'homme » (Renneville, 1995 : 1720).*

Il est intéressant de souligner qu'au fondement de cette théorie réside le sentiment d'une infériorité de la société corse, d'un retard de celle-ci concernant l'assimilation du droit commun. Ce sont les éléments qualifiant le primitivisme, c'est-à-dire le discours naturalisant le Corse.

Enfin, demeure la peur de la dilution du peuple corse au nom d'intérêts économiques conséquents. Contrairement à ce qui est souvent écrit, le rapport

de l'Hudson Institute sur la Corse n'a jamais encouragé « l'érosion de l'identité culturelle » (Datar, 1973 : 75) ; néanmoins, il a agité une des craintes de nombreux Corses au moment où l'île connaissait une transformation rapide de ses modes de vie provoquée par le passage d'une société agro-pastorale à une société urbaine, tertiariée, générée par la société de consommation, le tourisme de masse et l'émergence du BTP. Cette crainte de « l'érosion culturelle de l'île » est représentée dans le texte par la disparition progressive de la langue : « Certains Corses interrogés ont déclaré que la langue disparaîtrait dans l'espace d'une génération. Ce phénomène d'érosion, accompagné de l'incapacité des Corses de l'empêcher ou de le ralentir est un élément désespérant » (Datar, 1973 : 27). Max Simeoni, membre majeur du mouvement autonomiste, remémore au lecteur les éléments de la brochure *Autonomia*, à savoir « « la mort du Peuple Corse » car il n'est plus maître de ses ressources, ni des leviers de son économie, il est donc colonisé... s'il devient minoritaire sur son sol historique, il disparaît, il est un Peuple mort » (Simeoni, 2021). La crainte du mouvement résidait dans l'idée que le gouvernement français pouvait imaginer rendre minoritaire sur son propre sol le peuple corse, en le privant de sa culture, et en favorisant l'arrivée massive de personnes étrangères à la culture locale. Le texte témoigne bien de l'intériorisation par bon nombre de Corses du risque de déracinement qui se trouve au cœur de la République : l'idée de façonner des citoyens débarrassés de toute forme de tutelle conduit la République à vouloir supprimer le déterminisme, associé au localisme, tant celle-ci estime que le discours de la terre, de la famille, de la religion diffuse les idées de l'Ancien Régime que sont le privilège, le fanatisme et le préjugé. Songeons aux propos de l'abbé Grégoire, durant la Convention nationale, selon qui il n'y aurait pas d'égalité des citoyens français sans la destruction des particularismes linguistiques et culturels :

*Le régime républicain a opéré la suppression de toutes les castes parasites, le rapprochement des fortunes, le nivellement des conditions. Dans la crainte d'une dégénération morale, des familles nombreuses d'estimables campagnards avaient pour maxime de n'épouser que dans leur parenté. Cet isolement n'aura plus lieu, parce qu'il n'y a plus en France qu'une seule famille. Ainsi la forme nouvelle de notre gouvernement & l'austérité de nos principes repoussent toute parité entre l'ancien & le nouvel état des choses. La population refluera dans les campagnes, & les grandes communes ne seront plus des foyers putrides, d'où sans cesse la fainéantise & l'opulence exhalaient le crime. C'est là surtout que les ressorts moraux doivent avoir plus d'élasticité. Des mœurs ! sans elles point de République, & sans République point de mœurs. (Grégoire, 1794 : 10).*

Si la nécessité d'une culture et d'une langue commune est à l'origine de la formation d'une communauté politique partagée, le refus de toute différence ou

de toute spécificité constitue une raison profonde de méfiance entre l'île et la République, la peur de voir la France mener une autre politique de déracinement.

## Conclusion

Dans cet article, nous avons donc souhaité montrer que la naturalisation de l'espace corse avait conduit à la formation d'un discours naturalisé des Corses, de leurs mœurs et de leurs droits. Cette représentation suit pour beaucoup l'évolution de la notion de nature dans la conception occidentale, et plus encore de la façon dont le terme a été employé afin d'assimiler et de marginaliser un territoire spécifique. Encore aujourd'hui, la naturalisation de l'île nuit à la reconnaissance de ses spécificités et favorise l'émergence de discours particulièrement polémiques et contestables. Il conviendrait sans doute de parler moins de nature, lorsqu'il est question de la Corse, puisque ce terme est trop lié à une métaphysique dépassée, ; à ce terme on devrait préférer celui de milieu, qui permet de mieux saisir la manière dont les Corses aménagent leur façon de vivre et participent à l'élaboration d'un mode de vie adapté aux enjeux climatiques et économiques de notre temps.

## Bibliographie

- Anonyme. 1938. *Bible*. Paris : Imprimerie de l'Université.
- Anonyme. 1768. *Dominique et Séraphine, Une histoire corse*. Londres: Snelling.
- Casalonga, T. 27 avril 2021. « In Memoriam Hudson Institute ». In : *Robba*.
- Clastres, P. 1974. *La Société contre l'État*. Paris : Minuit.
- Feydel, G. 1802. *Mœurs et coutumes de Corse, Mémoire tiré en partie d'un grand ouvrage sur la Politique, la Législation et la Morale des diverses Nations de l'Europe*. Paris : Garnery.
- Gherardi, E. 2004. *Esprit corse et romantisme*. Ajaccio : Albiana, coll. « Bibliothèque d'histoire de la Corse ».
- Grégoire, H. 1794. *Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française*. Paris : Convention nationale.
- Datar. 1972. La Corse. In : *Survol de la France*. Paris : La Documentation française.
- Latour, B. 2015. *Face à Gaïa*. Paris : La Découverte.
- Mari, N. 15 novembre 2014. « Arte mare annule «Le Souper»» avec Christophe Barbier ». In *Corse net infos*.
- Maurras, C. 1913. Figures de Corse. In : *Antinhea*. Paris : Champion.
- Mérimee, P. 1876. *Mateo Falcone*. Paris : Charpentier.
- Montesquieu, 2001. *De l'Esprit des lois*. Paris : Gallimard, coll. « Folio essais ».
- Poletti, J. 2013. Non à la double peine. In : *Paroles de Corse*.
- Rousseau, J-J. 2011. Projet de constitution pour la Corse. In : *Discours sur l'économie politique et autres textes*. Paris : Flammarion, coll. « Garnier Flammarion ».
- Rousseau, J-J. 1995. Profession du vicaire Savoyard. In : *L'Emile*. Paris : Flammarion, coll. « Garnier Flammarion ».
- Renneville, M. 1995. Les théories biologiques de la criminalité. In : *Histoire de la médecine et des sciences*, Paris.

- Serres, M. 2009. *Le Contrat naturel*. Paris : Flammarion, coll. « Champs essais ».
- Simeoni, M. Le 14 juin 2021. La seconde vie d'un secret d'État. In : *Arritti*.
- Weil, S. 2009. L'Enracinement. In : *Œuvres*, Paris : Gallimard, coll. « Quarto ».

## Notes

1. Définition de « Nature » sur le CNRTL : « Ensemble de la réalité matérielle considérée comme indépendante de l'activité et de l'histoire humaines ».
2. À ce sujet, il faut lire Mari, N. 15 novembre 2013. « Arte mare annule «Le Souper»» avec Christophe Barbier ». In : *Corse net infos* [consulté le 8 novembre 2022].
3. En 1975, les membres du parti autonomiste l'A.R.C investissent la cave Depeille afin de protester contre la chaptalisation du vin et le favoritisme dont bénéficient les pieds noirs dans leur implantation en Corse, au détriment des habitants de l'île. Afin de réprimer la révolte, le ministre de l'intérieur Michel Poniatowski envoie des milliers de gendarmes et des blindés dans l'île. L'opération se solde par deux morts, et des blessés, ainsi que des nuits d'affrontement à Bastia avant la dissolution de l'A.R.C. Les événements d'Alexia marquent le retour du nationalisme corse.